



DRAIOSUP NEWSLETTER

Numéro 01

Mercredi 26 novembre 2025

Parcoursup : Lancement de la nouvelle campagne 2026

Le site de gestion de la plateforme d'admission Parcoursup est accessible à l'adresse <https://gestion.parcoursup.fr> depuis le 12 novembre 2025. L'accès au site Archive 2025 est possible, pour les anciens utilisateurs, depuis le site de gestion en cliquant sur le bouton "Archive", situé dans le menu déroulant de votre login (email) de connexion, en haut à droite de l'écran.

La participation à Parcoursup engage les établissements au respect de la Charte de la procédure Parcoursup et de la Charte d'usage du système d'information pour garantir la qualité et l'efficacité de la procédure. Ces Chartes ainsi que les calendriers techniques rappelant les échéances importantes, sont disponibles sur le site de gestion, dans la rubrique " Informations – Documents de référence".

ACCÈS AU SITE DE GESTION : Comptes et droits

Le système de connexion au site de gestion ainsi que la gestion des comptes et des droits sont les mêmes que ceux de la session dernière. Les logins utilisés sont sous forme de mail : un compte = un utilisateur = une adresse mail.



Vidéos Tutos



Consultez les vidéos disponibles pour vous accompagner dans la gestion des comptes et droits

- [La nouvelle application "Comptes et Droits"](#)
- [Les différentes rubriques de l'application Comptes et Droits](#)
- [Création des nouveaux comptes "Utilisateur"](#)
- [Double authentification TOTP](#)
- [Création et attribution des profils de droits](#)

L'établissement peut disposer de **3 utilisateurs avec un profil "Administrateur"** qui géreront exclusivement les mises à jour des comptes utilisateurs et l'attribution des droits.

L'attribution des droits aux comptes utilisateurs permet à l'administrateur de déléguer une partie des opérations de suivi et de gestion à certains membres de son équipe, comme par exemple le paramétrage d'une ou plusieurs formations, l'accès aux candidatures, aux classements ou au suivi des élèves.

L'administrateur Parcoursup limite donc l'accès de chaque utilisateur aux ressources pour lesquelles il est expressément habilité. L'administrateur met à jour les comptes et les droits des utilisateurs de l'établissement et veille notamment à la suppression des comptes non utilisés.

La gestion des droits peut se faire via des **profils de droits**. Il est possible de créer un profil auquel on associe un certain nombre de droits, puis de décliner ce panier de droits à un ou plusieurs utilisateurs, pour une ou des formations données.

Le processus de sécurisation d'accès à la plateforme est toujours mis en œuvre pour l'ensemble des utilisateurs. Il est important de ne plus partager les comptes : **chaque compte Parcoursup est strictement personnel et nominatif.** La double authentification par TOTP, mail ou sms lors de la 1ère connexion et en cas de changement d'adresse IP pour tous les utilisateurs permet de sécuriser les données du système d'information Parcoursup.



Attention, **certains droits restent exclusifs à un seul utilisateur** (responsable OAD, pilotage des données d'appel).

Un document "Lexique des droits" est disponible sur le site gestion, dans la rubrique "Informations – Documents de référence".

PARAMÉTRAGE : Établissement

Le paramétrage de l'établissement est une étape préalable. Il est nécessaire de compléter les informations concernant votre établissement (éventuelles composantes, coordonnées et géolocalisation des sites de formation, dates des Journées Portes ouvertes (JPO), informations sur l'accessibilité de l'établissement pour les personnes en situation de handicap, ...).



L'identité et les coordonnées du chef d'établissement doivent être mises à jour depuis la rubrique "Direction de l'établissement".

Ces informations ne seront pas visibles par les candidats. Il est important de les tenir à jour **puisque le chef d'établissement sera le signataire des notifications de refus adressées aux candidats et du rapport public en fin de procédure.** Elles permettent également aux équipes de la DRAIO ou du SCN de le contacter directement en cas de besoin.



Temps d'échange mensuel avec la DRAIO

Accompagnement des équipes de direction lors des différentes étapes de la procédure Parcoursup par le Pôle Supérieur de la DRAIO Hauts-de-France.

Judi 4 décembre 2025 de 14h30 à 15h30



[Lien de connexion](#)

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL : paramétrage de l'offre



Sessions d'information "Ouverture de la procédure 2025 - Les premiers jalons et principales évolutions"



Comme pour les sessions précédentes, les équipes de Parcoursup mettent en place des ressources documentaires (guides, pas-à-pas, notes de cadrage) mais également des sessions de formation et d'échanges en visio à destination de tous les responsables de formation. Les premières se sont déroulées **entre le 17 et le 24 novembre 2025**.

[Téléchargez la présentation et le replay de la session d'information depuis le lien FileSender](#)

3 séances dédiées **aux formations par apprentissage** auront lieu du **24 novembre au 1er décembre 2025**.

- Lundi 24 novembre de 14h à 16h
- Vendredi 28 novembre de 13h à 15h
- Lundi 1er décembre de 10h à 12h

Vous trouverez dans la rubrique "Informations – Fil Info" les liens permettant de vous inscrire aux sessions. L'inscription préalable via le lien Framaform est obligatoire. Chaque séance est disponible en replay.

Calendrier

Les établissements dispensant une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur (Licences, STS, BUT, CPGE, formations d'ingénieurs, IFSI, EFTS, etc...) veilleront à renseigner "les caractéristiques des formations" qu'ils proposent.

- **Les différents paramétrages se feront jusqu'au jeudi 11 décembre**
- **La saisie des capacités d'accueil et des frais de scolarité pourra se faire jusqu'au mercredi 14 janvier 2026 inclus.**

Des documents d'accompagnement et notes de cadrages sont mis en ligne sur les sites de gestion dans les rubriques "Informations-Documentation – Paramétrage des formations et Examen des vœux".

Formation en apprentissage

Les établissements proposant des formations par apprentissage peuvent, dès à présent, mettre à jour leur offre de formation (fermeture, ouverture de sessions, informations de restructuration de CFA...) auprès du CARIF-OREF de la région Hauts-de-France depuis le site dédié <https://www.intercariforef.org/referencer-son-offre-de-formation>.

Les services académiques pourront ainsi vérifier si les offres de formation répondent aux critères d'éligibilité de la plateforme Parcoursup en consultant les informations affichées dans le [catalogue national des formations en apprentissage](#).

L'affichage sur la carte des formations 2026 de Parcoursup sera actif dès lors que la formation sera paramétrée et certifiée.



Dates à retenir



- **Judi 11 décembre 2025** : date limite de paramétrage de l'offre de formation.
- **Mercredi 17 décembre 2025** : ouverture du site d'information Parcoursup et de la consultation de la carte des formations 2025.
- **Mercredi 14 janvier 2026** : date limite de saisie des capacités d'accueil et frais de scolarité.
- **Lundi 19 janvier 2026** : ouverture des inscriptions et de la formulation des vœux pour les candidats.

Saisie des CGEV

Conformément à l'objectif de transparence de la Loi ORE, la saisie des **Critères Généraux d'Examen des Vœux (CGEV)** est déclinée sur la fiche formation **sous forme de grille d'analyse des candidatures**.

Cette saisie est importante pour aider les candidats à comprendre ce qui sera pris en compte dans l'examen de leurs vœux.

Ils doivent être cohérents avec le contenu, les attentes et les exigences de la formation.



4 points d'attention à retenir



Note de cadrage -Saisie des CGEV disponible dans la rubrique "Informations-Documentation – Paramétrage des formations" :

- **Participation des lycéens aux Cordées de la réussite** : [L'article 37 de la loi "LPR" du 24 décembre 2020](#) permet aux formations de l'enseignement supérieur, dans le cadre de l'examen des candidatures, de tenir compte de la participation des bacheliers aux dispositifs, de type "cordées de la réussite", mis en place pour garantir l'égalité des chances.
- **La lettre de motivation** ne sera exigée des candidats que pour les formations qui l'auront expressément demandée lors du paramétrage

NOUVEAUTÉ

La formation devra donc justifier l'emploi de cette lettre de motivation, en précisant les conditions de son utilisation dans leurs CGEV ainsi que de son poids parmi les 5 champs d'évaluation.

Cette explication sera affichée aux candidats sur la fiche formation 2026 de manière à les aider à comprendre l'usage de la lettre de motivation par la formation pour les décisions prises par leur commission d'examen des vœux.

- **La Certification nationale des compétences numériques (PIX)** sera intégrée dans le dossier des candidats
- **[Les évolutions de la Fiche Avenir introduites en 2025 sont maintenues pour 2026.](#)**

ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE : Accompagnement des candidats

L'élaboration du projet d'orientation des élèves de Terminale est un cheminement qui s'effectue de manière progressive tout au long de la scolarité. L'équipe pédagogique et en particulier les professeurs principaux sont des acteurs essentiels de cet accompagnement personnalisé des lycéens. Des ressources et outils sont mis à leur disposition, afin de les aider à accompagner les élèves de terminale qui souhaitent s'inscrire en première année d'enseignement supérieur.

Calendrier 2026

Nous vous invitons à communiquer le calendrier "[Parcoursup 2026 en 3 étapes](#)" aux professeurs et en particulier aux professeurs principaux et référents de terminale ainsi qu'aux élèves de terminale et à leur famille.

Les candidats pourront consulter l'offre de formation disponible sur la plateforme Parcoursup pour la session 2026 à partir du mercredi 17 décembre 2025.

Préparation de la session

Remontée SIÈCLE

Les élèves de Terminale qui créeront leur dossier Parcoursup Candidat en janvier 2026 doivent s'assurer d'utiliser **l'adresse mail renseignée dans le dossier d'inscription au lycée.**

Cette adresse mail est remontée vers Parcoursup dans le cadre de la remontée SIÈCLE qui débutera début décembre.



Une vérification préalable de votre base BEE (Base élève établissement) est à effectuer afin de s'assurer que l'adresse mail est bien celle de l'élève et non de ses représentants légaux.

Cordées de la réussite

Les lycéens qui ont, au cours de leur scolarité, participé à un dispositif des "**Cordées de la réussite**" doivent être **identifiés au préalable par un "pastillage" dans la BEE** pour que l'information soit récupérée dans Parcoursup.

Adresse des représentants légaux

Pour les élèves de Terminale, le secteur géographique dépend de **l'adresse du domicile des représentants légaux pré-renseignée lors de l'inscription sur Parcoursup grâce à la remontée SIÈCLE.** Les adresses des deux représentants légaux sont prises en compte lorsqu'elles ne sont pas situées dans le même secteur.



Le module Lycée de la plateforme [Avenir\(s\)](#) de l'Onisep propose des ressources et outils aux équipes éducatives ([700 ressources pédagogiques pour accompagner vos élèves](#)) et également un module spécial "[Accompagner vos élèves sur Parcoursup](#)" pour les professeurs principaux et référents de Terminale.



Découvrez MonProjetSup et ses outils <https://onisep.tv/onisep.fr/video/mon-projet-sup-c-est-quoi-version-eleves>

[Des séquences pédagogiques](#) consacrées à Parcoursup sont également disponibles pour découvrir et exploiter au mieux la plateforme avec vos élèves.

Consultez les [Mémo Parcoursup PP/PR](#) et [Mémo Parcoursup élève](#) (en pièces jointes également) ainsi que le [Guide des Professeurs Principaux](#).



Actions de formation du Pôle Enseignement supérieur

Ces formations, assurées par les personnels de la DRAIO et les PsyEN de la CRAOES s'adressent aux équipes pédagogiques et aux acteurs de l'orientation (Enseignants, Conseillers Principaux d'Éducation, Professeurs et Professeurs Documentalistes, Psychologues de l'EN, Directeurs de CIO, Chefs d'établissement...) qui contribuent à l'accompagnement des lycéens dans la construction de leur projet de formation post-bac dans le cadre du Parcours Avenir.

Ces actions peuvent être inscrites **dans les actions du plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO)** de l'établissement.

[Programme des actions de formation 2025/2026](#)

Webinaires "Accompagnement à la procédure Parcoursup"

Des webinaires de 45 min autour des temps forts de la procédure Parcoursup, animés par l'équipe du Pôle Enseignement Supérieur (DRAIO et CRAOES) sont proposés pour les professeurs principaux et référents et les PsyEN EDO.

- Entrer dans Parcoursup : les fondamentaux
- Accompagner les lycéens à la formulation des vœux
- Utiliser l'outil de pilotage du site de gestion Parcoursup
- Comprendre l'analyse des candidatures
- Préparer les lycéens à la phase d'admission
- Accompagner les lycéens en fin de phase principale et à la phase complémentaire

Inscription toujours possible (PAF et hors PAF) à l'adresse craoes@region-academique-hdf.fr



Dates à retenir



- **Judi 11 décembre 2025** : date limite des MAJ établissement et comptes utilisateurs, Référencement PP/PR via import fichier de l'éditeur de notes.
- **Mercredi 17 décembre 2025** : ouverture du site Parcoursup et consultation de l'offre de formation 2026.
- **Lundi 19 janvier 2026** : ouverture des inscriptions et de la formulation des vœux